

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 FEVRIER 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Mandats spéciaux aux
élus - Exercice 2007**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 09 février 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 février 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 février 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

François LANSIART

L'an deux mille sept, le 8 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er février deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Mme CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01-02)

*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01)

Avait donné procuration :

Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC

Était absente et excusée :

Madame ALLARD

Secrétaire de Séance :

Madame ROUGNON

N° DE DOSSIER : 07 A 12

OBJET : MANDATS SPECIAUX AUX ELUS – EXERCICE 2007

RAPPORTEUR : Monsieur RAVEL

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est jumelée avec les Villes d'Aschaffenburg (Allemagne), Ayr (Ecosse), Winchester (Etats-Unis), Témara (Maroc), Konstancin (Pologne) et entretient des relations privilégiées avec Brassempouy (dans les Landes).

Dans le cadre de ces partenariats, les élus et le Maire de Saint-Germain-en-Laye peuvent être amenés à se déplacer dans ces villes pour des manifestations conjointes et à y associer des personnalités qualifiées en fonction de l'objet de la rencontre.

La présente délibération a pour objet de confier un mandat spécial aux élus pour l'exercice budgétaire dans la limite des crédits inscrits et dans le cadre des règles de remboursement des frais réels fixées par l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette délibération doit être prise à chaque exercice budgétaire.

Il est prévu, notamment, pour l'exercice 2007, un voyage à Konstancin dans le cadre du 15^{ème} anniversaire du jumelage. Les frais de transports, d'hébergement, de repas et de visites seront pris en charge par la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- confier des mandats spéciaux aux élus aux conditions exposées ci-dessus,
- signer tous les documents se rapportant à ces déplacements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS